

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2015

Etaient présents : Mrs VOISET Jean Maire, MUSSARD Frédéric, Mme GOHIER Cindy, Mrs THIBAUT Alain adjoints, Mmes JUVIN Virginie, GAILLARD Jennyfer, Mrs VIAUD Alain, BOUYER Stéphane, LEGRAIS Jean-Pierre.

Absent : Mr GUENARD Jérôme.

ORDRE DU JOUR

- 1) Examen de devis pour le remplacement de la porte des WC publics.
- 2) Participation financière pour l'éclairage public du futur parking de la salle des fêtes.
- 3) Travaux d'aménagement d'un abri-bus à la Teillais.
- 4) Aménagement du terrain multisports (jeux, mur etc...)
- 5) Projet de sentiers de randonnée pédestre.
- 6) Questions diverses
- a) Fleurissement du village

PREAMBULE : Mr le Maire tient à apporter quelques précisions concernant la dernière réunion de Conseil Municipal.

Tout d'abord l'opération à inscrire dans le budget général à la demande de Mr PATISSIER pour un montant 10269.46 € concerne une opération réalisée sur biens d'autrui entre autre la propriété de l'association Diocésaine au 17, rue de la Mairie. Les travaux avaient été réalisés en 2001 par les artisans suivants : GERARD (plâtres et carrelages pour 25 646 Frs), DENIEULLE Loïc (plomberie, électricité, chauffage pour 38 259 Frs), LEGRAIS Jean-Pierre (menuiseries pour 3456 Frs).

Le deuxième point concerne le café qui a été acheté à Mme Martine MORTON en 2007 pour un montant de 85 000 € ; cette acquisition a été financée grâce à un emprunt réalisé près du CRCA pour un montant de 50 000 €, le solde ayant été autofinancé mais aucune subvention n'a été obtenue et n'apparaît dans le budget 2007 pour l'achat de cet immeuble contrairement à ce qui s'est dit à la dernière réunion de CM.

- 1) **EXAMEN DE DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DE LA PORTE DES WC PUBLICS** : L'entreprise TIMONNIER a établi un devis pour le remplacement de la porte des WC.

Mr STEPHAN n'ayant pu obtenir tous les renseignements de ses fournisseurs, les devis seront examinés à la prochaine réunion.

Mr Jean-Pierre LEGRAIS s'interroge sur la nécessité du remplacement de cette porte. Il semblerait que les montants de la porte aient besoin d'être consolidés ; protégée par une peinture, ladite porte pourrait être prolongée d'une quinzaine d'années selon lui.

Le sujet sera revu lors de la prochaine réunion.

- 2) **PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE FUTUR PARKING DE LA SALLE DES**

FETES : La commune a sollicité voilà déjà quelques temps le SYDELA pour l'extension du réseau d'éclairage public au parking de la salle des fêtes. Il s'agit de la fourniture et pose de fourreaux et de points lumineux. Le coût total de l'opération se chiffre à 7 154.71 € ; la participation financière du SYDELA est de 3062.04 € ; la participation financière à la charge de la commune s'élève à 4492.98 €. Ces travaux seront subventionnés à 80 % par les différents partenaires financiers

(Conseil Général, Conseil Régional, Amendes de police, dotation parlementaire sénatoriale et Com/Com) si toutes les subventions sollicitées sont octroyées.

- 3) **TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN ABRI-BUS A LA TEILLAIS** : Les travaux de la dalle sont désormais achevés ; c'est l'entreprise BERTHELOT qui a réalisé les travaux ; un devis avait été établi pour un montant de 1542.16 € TTC ; à ce jour la facture ne nous est pas parvenue mais on peut espérer qu'elle sera inférieure au devis du fait que l'agent d'entretien a contribué aux travaux de mise en œuvre.

Par ailleurs il y aura lieu de demander la modification de la signalétique devant chez Mme BAUDOIN concernant les arrêts de cars du fait que désormais la dalle est réalisée et que l'abri bus sera opérationnel à la rentrée de septembre. Le nécessaire a été fait ce jour par courrier.

- 4) **AMENAGEMENT DU TERRAIN MULTISPORTS (jeux, mur etc..)** : Tout d'abord le terrain multisports est opérationnel (il doit manquer tous les marquages au sol des différentes disciplines) ; en effet les jeunes se retrouvent sur ce lieu pour pratiquer différentes disciplines. A partir de la semaine prochaine, les enfants n'auront plus à utiliser le transport collectif pour se rendre à ST JULIEN, l'animateur organisera les séances au Multisports à Juigné d'où une économie non négligeable pour la Commune.

Par ailleurs dans le marché, il est prévu que l'entreprise étale la terre ; la commune devra réaliser un semis de pelouse.

Reste à envisager l'aménagement de ce terrain. Les idées sont les bienvenues et il serait souhaitable que chacun s'exprime ou réfléchisse à l'aménagement de l'espace ?

Un long débat s'instaure à propos de la création d'un parking qui pourrait dénaturer le site à l'entrée de l'agglomération (à l'exemple des parkings de Supermarché) ; aux yeux de certains, il serait utilisé seulement deux à trois fois l'an.

Désormais, Il est bien difficile de faire marche arrière puisque le projet de parking est intégré dans l'aménagement sécuritaire comme les plans affichés en mairie en témoignent, il s'agit d'un marché global, la commission d'appel d'offre constituée de Mr le Maire, Mrs THIBAULT, LEGRAIS et Mme GAILLARD s'est réunie le 1^{er} avril dernier pour statuer sur le choix de l'entreprise ; c'est donc l'entreprise HERVE qui a été retenue pour la réalisation de ce chantier. Par ailleurs toutes les demandes de subventions portent sur le marché global (incluant le parking).

Mr le Maire rappelle que le parking sera utilisé pour la future salle des Fêtes ; le permis de construire exigera des places de stationnement et pour preuve le permis initial déposé en 2011 ou 2012 prévoyait déjà 50 places de stationnement ; c'est une obligation de prévoir des stationnements pour des établissements recevant du public.

Ce parking n'utilisera pas tout le terrain dans sa profondeur, il sera réalisé en bi-couche comme prévu dans le devis ; ce sujet a été évoqué en Conseil Municipal lors de la présentation du projet avec Mr VASLIN du cabinet GUIHAIRE.

Par ailleurs, ledit terrain est clos en partie en bordure du CD 34 avec un mur bien délabré dans lequel la végétation se développe.

Quels travaux envisager : consolidation, reconstruction, démolition ?

Chacun est invité à s'exprimer ?

L'ensemble des élus souhaite que le mur soit reconstruit sans pour autant toucher à l'assise ou aux fondations du mur.

Suite à une demande de devis, Mr Legrais remet à Mr le Maire la proposition tarifaire de Vincent LEGRAIS ; elle se chiffre à 3933 € TTC.

Mr le Maire interroge le Conseil Municipal sur l'idée de solliciter l'association locale qu'est le Comité des Fêtes (en charge des animations dans la commune) afin de lui suggérer une

participation financière pour l'acquisition d'un jeu de plein air. En effet, cet espace pourrait être un lien social entre les différentes générations, un lieu de rencontres, le point de départ d'un circuit de randonnées (avec à proximité le parking pour le stationnement).

On peut imaginer les aides maternelles faire profiter les enfants du site, des retraités utilisant le terrain de pétanque, les jeunes pratiquant les activités sportives sur le multisport etc...

L'ensemble des élus n'étant pas opposés à cette proposition, charge Mr le Maire de formuler une demande près de ladite association.

Mr le Maire suggère au Conseil un déplacement sur le site avant la prochaine réunion prévue le 16 juin prochain afin d'étudier précisément les besoins.

- 5) **PROJET DE SENTIERS DE RANDONNÉES PEDESTRES** : Un groupe de travail s'est déjà réuni sur le projet de création d'un sentier de randonnée. Mr MUSSARD ayant en charge cette commission expose qu'actuellement le projet avance ; de nombreuses parties privées notamment la forêt avec l'activité de chasse posent problèmes. Il doit rencontrer des représentants de la Communauté de Communes en charge des sentiers afin d'évoquer ensemble les contraintes, les liaisons possibles, les projets de conventions pour les parties privées etc... La commission est ouverte à tous ceux qui s'intéressent à ce projet.

6) **QUESTIONS DIVERSES** :

Fleurissement du village :

Actuellement les jardinières (qui ont été remplacées) sont installées. Des végétaux ont été achetés (pour 78 €) près du jardin d'essences à TEILLE ; ils sont destinés à être plantés sur le talus en face la boulangerie (ce talus appartenant à Mr SAUVAGER, peut à tout moment être modifié car il permet aussi l'accès au champ situé en contre-haut dans le cas d'un changement de locataire).

Il serait souhaitable de réfléchir au fleurissement du bourg et des entrées d'agglomération.

Aucune idée bien précise n'est apportée sur le sujet.

MOBILIER DU BAR :

Les propriétaires du RELAIS du SOIR à la Touche d'ERBRAY sont intéressés par le mobilier situé dans le café (propriété communale). Ils proposent d'acheter les chaises, les tables, le bar et l'enseigne bar pour 100 € TTC.

Les élus souhaitent conserver le mobilier communal du bar.

COURRIERS DIVERS :

Mr le Maire donne lecture de courriers émanant de Mrs Samuel LEGRAIS, Lionel MAISON, Mmes Maryse LEBRUN et Liliane MENANT faisant part de leurs mêmes inquiétudes à propos de la taille sévère des arbres autour de l'église, à proximité du lotissement du Sentier de l'Ardoise dans une période non recommandée (sève montante). Interrogation sur le volume de bois récupéré ; où est-il passé ? ...

Une personne s'étonne que « le mur de la bibliothèque ait été démoli, il aurait pu servir de banc ? »

Il est même reproché « des décisions hâtives et mal réfléchies pour enlaidir la commune ».

Il est suggéré « la réalisation d'un parking végétalisé..., de vendre ou louer l'ancienne boulangerie et de recentrer le commerce dans le lieu « café-épicerie ... ». Il est rappelé « qu'en matière d'équipement communal, il serait souhaitable de privilégier la mutualisation du matériel »...

Des réponses sont apportées à la plupart de ces questionnements.

Chacun juge de l'intérêt ou non des propos recueillis dans ces différents courriers ; les avis sont divergents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10 mn.